

M. MAXIME GAGNON ET M. MARC-ANDRÉ LEGAULT

Centre de services scolaire de Montréal

1385

LE PRÉSIDENT :

1390

Alors, rebonjour. Nous sommes maintenant avec le Centre de services scolaire de Montréal. Messieurs Maxime Gagnon et Marc-André Legault, c'est bien ça?

M. MAXIME GAGNON :

1395

Oui, c'est ça.

M. MARC-ANDRÉ LEGAULT :

1400

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonjour et bienvenue. Alors, 10 minutes pour votre présentation.

1405

M. MAXIME GAGNON :

Parfait. Bien, bonjour. Donc, le Centre de services scolaire aimerait vous remercier, tout d'abord, de lui offrir l'opportunité de venir participer ou de venir s'exprimer dans le cadre des audiences sur le plan directeur.

1410

Donc, comme vous l'avez dit, je suis Maxime Gagnon, je suis coordonnateur au bureau de la planification et de la gestion des espaces à l'organisation scolaire. Et je suis accompagné de mon

collègue Marc-André Legault, qui lui est coordonnateur à l'équipe d'avant-projet au service des ressources matérielles.

1415

Donc, rapidement, on vous a mis une *slide* pour vous montrer le déroulement de la présentation, et aussi une liste des acronymes qu'on utilise.

1420

Peut-être avant de commencer, on aimerait faire un portrait rapide du Centre de services scolaire. Donc, le Centre de services scolaire scolarise 107 000 élèves dans 187 établissements qui sont situés dans deux villes, soit la ville de Westmount et la ville de Montréal, plus précisément dans huit arrondissements montréalais.

1425

Dans le cas de Bridge-Bonaventure, celui-ci se situe dans deux de nos 24 secteurs d'analyse scolaire, donc le secteur Ville-Marie dans l'arrondissement du même nom et le secteur Pointe-Saint-Charles dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

1430

Je ne veux pas aller trop vite. Excusez, j'ai un problème avec... Parfait. Donc, le principal message qu'on souhaite partager avec vous aujourd'hui, c'est, dans le fond, de vous expliquer le processus de reconnaissance des besoins avec le ministère, ainsi que le cadre de réalisation des écoles montréalaises. Québécoises, pardon. Les écoles québécoises.

1435

Donc depuis l'adoption du projet de loi 40 en 2021, seulement le ministère de l'Éducation peut reconnaître des nouveaux besoins scolaires dans les secteurs. Ceci se fait par un processus qui est impliqué dans la *Loi sur l'instruction publique*, ça s'appelle la planification des besoins d'espace.

1440

C'est un processus qui se fait en trois étapes, dont la première étape est obligatoire à chaque année. Donc le Ministère nous transmet en été les prévisions sectorielles pour l'ensemble des secteurs, donc c'est-à-dire le nombre d'élèves qu'il prévoit dans ces secteurs, en fonction du nombre d'établissements que nous avons.

1445

Après avoir reçu ces informations-là, le Centre de services scolaire doit les transférer sans les modifier, sans les analyser, aux municipalités sur leur territoire. Et en contrepartie, les municipalités doivent nous transmettre l'ensemble des projets immobiliers ou de redéveloppement qui sont susceptibles d'influencer les besoins.

1450

Donc après avoir reçu ces données-là et après les avoir analysées, si on croit qu'on va devoir soit construire des nouvelles écoles ou agrandir des nouvelles écoles, on fait ce qu'on appelle un projet de planification de besoins d'espace qu'on transmet aux municipalités, qui elles ont l'opportunité de commenter dessus, pour ensuite adopter la planification avec ou sans modifications.

1455

Et lorsque nous l'avons adoptée, nous devons transférer, encore une fois, cette planification aux municipalités et ensuite, au Ministère pour adoption et entrée en vigueur.

1460

Donc, c'est seulement après l'entrée... bien, l'adoption, en fait, par le ministère qu'un délai de deux ans s'enclenche pour qu'une municipalité cède un terrain à un Centre de services scolaire qui en a fait la demande.

1465

Donc, dans le cas présent, la Ville de Montréal nous a transmis des données sur les projets domiciliaires dans le secteur Bridge-Bonaventure, mais les données qu'on a reçues sont encore un peu trop préliminaires pour être en mesure de faire une analyse des besoins.

1470

Donc, pour l'instant, on ne voit pas de besoins ou on n'est pas... on n'a pas assez de données pour présenter une demande de reconnaissance de besoins au ministère.

Ce qu'on comprend, c'est qu'avant que la vocation résidentielle soit autorisée dans certains secteurs, on va devoir procéder par un projet... soit par projet particulier ou par projet de planification d'ensemble.

Donc, ça serait important que lorsque ces projets-là soient en développement, que les informations soient transmises au Centre de services scolaire pour qu'on puisse faire l'analyse des besoins qu'il pourrait y avoir.

1475

Les données qu'on requiert pour ça, en fait, sont le nombre de logements, la typologie des logements, la hauteur projetée des bâtiments, ainsi que le phasage de développement pour chacun des projets.

1480

Donc, c'est vraiment avec cette analyse-là qu'on est capable d'estimer un nombre d'enfants qu'il va y avoir dans chacun des secteurs.

1485

Comme je le mentionnais un peu tout à l'heure, c'est un procédé en trois étapes. Nous sommes présentement à l'étape 3, donc on est en train de finaliser notre planification des besoins d'espace. Pour l'instant, oui, on identifie le secteur Bridge-Bonaventure comme étant un secteur dans lequel les discussions doivent se poursuivre entre la Ville et le Centre de services scolaire, pour être en mesure de raffiner, donc, les projections d'enfants pour savoir si on aura un besoin.

1490

Donc, c'est un peu tout pour ce qui est de la portion besoins d'espace. Je vais inviter mon collègue à poursuivre sur le cadre de réalisation des écoles québécoises.

M. MARC-ANDRÉ LEGAULT :

1495

Oui, donc le Centre de services scolaire croit en l'opportunité de réaliser des projets d'écoles innovantes, puis quand on parle de projets innovants, on parle d'écoles qui vont déroger au programme du ministère, donc on parle d'écoles denses avec cours d'école sur toits, constructions sur gymnase, construction en sous-sol, mutualisation des fonctions avec des équipements collectifs, CPE, centres communautaires, logements sociaux.

1500

Donc, nous, on croit en la possibilité de... bien, on a la volonté de vouloir avoir un projet qui pourrait accueillir des équipements collectifs, comme il est mentionné dans le plan directeur.

Par contre, il existe des contraintes réglementaires, administratives et législatives dont je vais mentionner dans les *slides* suivantes, qui sont dans le cadre de réalisation d'une école.

1505

Donc, en premier lieu, c'est en lien avec la *Loi sur l'instruction publique*. Donc, deux points importants, c'est que le Centre de services scolaire, donc, peut recevoir un terrain de la part de la Ville de Montréal suite à la planification des besoins en espace. Donc, le Ministère va demander la cession de terrain en faveur du Centre de services scolaire pour la réalisation d'une école.

1510

Puis nous, on est conscients que cette cession de terrain là, à Montréal, considérant la valeur des terrains et leur rareté, ça amène quand même un poids au niveau de la Ville de Montréal, puis on essaie, pour le bien des contribuables, d'optimiser la construction des écoles pour les rendre les plus denses possibles, puis regarder des opportunités de mutualiser, justement pour économiser au niveau des coûts.

1515

Donc, par contre, il y a des éléments à prendre en considération. Donc, selon la *Loi sur l'instruction publique*, nous, comme Centre de services scolaire, on ne peut que faire des écoles.

1520

Donc, toutes les constructions qu'on fait doivent être en lien avec nos activités scolaires et celles des établissements d'enseignement.

Et ça, au niveau de la loi, ça s'actualise, à la prochaine *slide*, à des règlements et différentes directives que l'on a. Donc, nous, lorsqu'on a un projet scolaire qui est avec un besoin scolaire reconnu, le ministre fait une annonce et nous autorise la construction d'une école.

1525

Cette autorisation-là vient avec des responsabilités, donc on a un budget à respecter et un programme fonctionnel qui vient du guide de planification immobilière. L'importance de cela, c'est qu'on veut avoir... bien, le Ministère cherche à avoir une qualité équivalente des écoles à travers le Québec, c'est pour ça qu'il impose un programme fonctionnel des écoles équivalent partout au Québec.

1530

Donc, pour une même école de 24 classes, on doit s'attendre aux mêmes fonctions et les coûts sont basés sur une telle école.

1535

Donc, déroger à ce programme fonctionnel là signifie un déficit dans le projet, donc qui mettrait à mal le projet parce qu'on ne pourrait pas le réaliser, parce qu'on est contraint par le programme et le financement.

1540

Il faut aussi penser que, particulièrement en lien avec les équipements collectifs qu'on parle dans le Plan directeur, c'est que le ministère n'approuve plus, depuis 2015-2016, la construction d'équipements comme des salles de spectacles, arénas, piscines, centres multifonctionnels.

1545

Donc ce n'est pas autorisé ni financé par le Ministère, ces constructions d'infrastructures là, comme ç'a déjà pu avoir lieu dans le passé.

Aussi, dans la bonne gestion des fonds publics, nous, on est tenus par une convention d'aide financière qui fait qu'on doit respecter le programme, le budget et l'échéancier de trois ans pour la réalisation de l'école.

1550

De plus, on doit respecter la *Loi sur les contrats des organismes publics*, donc faire des appels d'offres et respecter des coûts et des taux pour les services d'architectes et d'ingénieurs, ce qui fait que de travailler avec un partenaire qui n'est pas assujéti à la loi sur l'octroi des contrats publics, ou des partenaires qui ont des échéanciers différents ou une portée de travaux différents dans laquelle on voudrait imbriquer l'école rend ça très difficile.

1555

De plus, il y a la directive sur les projets majeurs de construction qui fait en sorte que des projets de plus de 50 millions de dollars sont assujéti à des délais supplémentaires et des autorisations du conseil des ministres, et avec l'inflation, des écoles de 24 classes font maintenant partie de ce type de projets là, ce qui rend encore plus compliqué d'avoir des partenaires avec nous.

1560

M. MAXIME GAGNON :

1565

Donc on voudrait simplement terminer en rappelant les recommandations qu'on avait mises, en fait, à l'intérieur de notre mémoire.

1570

Donc, dans un premier temps, on demande à ce qu'on soit informé de tous les développements ou plans directeurs en périphérie du projet Bridge-Bonaventure, qu'ils soient sur le site ou si jamais il y en aurait en périphérie, pour voir s'ils sont susceptibles d'influencer les besoins scolaires.

1575

On recommande aussi de maintenir une approche réglementaire un peu flexible, comme on propose avec le plan d'aménagement d'ensemble, de ne pas se diriger vers un PPU, puisqu'un projet particulier d'urbanisme ou un programme particulier d'urbanisme peut des fois demander beaucoup de modifications réglementaires par la suite, si jamais les besoins scolaires venaient à naître un peu plus tard dans le projet, si je peux dire.

1580

On recommande aussi que des aménagements urbains soient faits pour contrer les contraintes entropiques au niveau de la mobilité des élèves à l'intérieur même du site Bonaventure, mais aussi vers les secteurs périphériques déjà construits, puisqu'on a aussi des écoles quand même à proximité, donc on voudrait s'assurer qu'elles puissent être utilisables par ces élèves.

1585

Et là, la dernière recommandation...

M. MARC-ANDRÉ LEGAULT :

1590

Oui. Donc c'est sûr que, bon, tout à l'heure, j'ai mentionné beaucoup de contraintes et tout ça, mais dans nos recommandations, nous, on veut poursuivre le travail de concertation qu'on a avec la Ville de Montréal pour la réalisation d'une telle école innovante.

1595

Donc, une école qui serait dense et avec des équipements collectifs dans le cadre de Bridge-Bonaventure, mais bien sûr, on a mis... Il y a trois éléments, une formule gagnante pour y arriver.

1600

Certainement, il va falloir obtenir des dérogations du ministère de l'Éducation par rapport à son programme fonctionnel et les directives en termes du financement, et aussi d'autres dérogations, probablement d'autres autorités gouvernementales comme le secrétariat du Conseil du trésor.

1605

Et aussi obtenir le financement nécessaire pour faire ce genre d'infrastructure là. Et bien sûr, comme mon collègue a mentionné, il faut bien reconnaître les besoins scolaires, donc il faut qu'il y ait des familles pour nécessairement avoir un besoin de construire cette école-là.

1610

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, quelques questions. D'abord, Luba.

1615

LA COMMISSAIRE SERGE :

Oui. Je ne sais pas si vous pourrez répondre à la question. En regardant le plan, ce qui est proposé, est-ce qu'il y aurait une localisation idéale, selon vous, pour une école primaire?

1620

Et deuxième question liée : il y a des gens qui sont venus nous parler d'une école secondaire aussi, de besoins pour une école secondaire. Est-ce qu'il y aurait une localisation idéale pour ça aussi?

M. MAXIME GAGNON :

1625

Je peux peut-être répondre pour la notion de localisation... la meilleure localisation pour une école primaire. On n'a pas nécessairement regardé les propositions pour peut-être citer un lieu où il pourrait y avoir le meilleur... le meilleur emplacement.

1630

Mais bien sûr, on souhaite avoir des écoles qui font partie de leur quartier, qui sont à proximité des lieux de résidence des enfants.

1635

Donc, je vous répondrais peut-être d'un aspect un peu théorique en disant : pour une école primaire, on cherche à avoir, dans le fond, l'école la plus près possible du lieu de résidence des enfants, puisqu'on a une politique de déplacement ou une politique de transport qui fait en sorte que, selon l'âge de l'enfant, donc il doit rester dans un rayon de 1 kilomètre s'il est au préscolaire ou d'1,6 kilomètre s'il est au niveau scolaire un peu plus... primaire plus avancé.

1640

Donc, c'est à peu près dans ces paramètres-là qu'on se situe, mais on n'a pas regardé quel serait le meilleur site sachant que... y aura-t-il... en fait, quand... quelle sera la séquence de développement à l'intérieur du quartier?

1645

Pour ce qui est de l'école secondaire, le Centre de services scolaire, on en a entendu parler – comment je peux dire? – par des groupes externes, mais il n'y a jamais de demande qui nous a été adressée directement.

1650

Donc, on inviterait la population à contacter le Centre de services scolaire par rapport à ça. Mais on a aussi, donc, l'école secondaire Saint-Henri, qui est quand même à une bonne proximité pour nous et qui a encore de la place pour accueillir des élèves.

Donc, il y a peut-être des solutions, ce qu'on appelle des solutions non immobilières, donc des écoles déjà existantes qui pourraient accueillir des gens. Mais on invite les gens qui ont une question au niveau des écoles secondaires à nous les adresser également.

1655 **LA COMMISSAIRE SERGE :**

O.K. Merci.

1660 **M. MAXIME GAGNON :**

Et juste pour dire : la dernière *slide*, ici, on a le lieu de communication pour des gens qui voudraient écrire au Centre de services scolaire. On vous invite à écrire à communications@cssdm.gouv.qc.ca. Et ça va cheminer à l'interne.

1665 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci. Coumba?

1670 **LA COMMISSAIRE NGOM :**

Oui, alors, dans le rapport, vous parlez des projets d'écoles innovantes. Est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu plus en profondeur ce que ça veut dire? Et surtout, peut-être nous donner des exemples, si vous en avez, que ce soit en Amérique du Nord, en Europe, d'écoles innovantes.

1675

M. MARC-ANDRÉ LEGAULT :

1680 Oui. Donc, là, quand on parle d'école innovante, là, comme je l'ai mentionné, on parle d'une école qui va déroger au programme du ministère de l'Éducation en termes de densification. Ça, c'est le premier point.

1685 Donc, on va parler d'une école sur quatre étages avec une cour d'école sur le toit. On va parler de... D'habitude, on ne va pas construire sur un gymnase à cause que c'est une grande portée en termes de structure, donc des coûts supplémentaires. Donc là, ajouter des classes par-dessus pour venir densifier, plutôt qu'avoir un gymnase attenant.

Construire aussi en sous-sol, ce qui n'est pas permis par le programme présentement. Et ensuite, on parle de mutualiser des fonctions. Donc là, on va parler d'ajouter du communautaire, ajouter des équipements collectifs de la ville, bibliothèque...

1690 On va parler aussi même de CPE. On va parler aussi d'école en basilaire avec des logements sociaux par-dessus. Et on parle d'innovant comme quelque chose qu'on fait qui est nouveau, qu'on ne fait pas présentement.

1695 Puis des exemples, on pourrait... on en a comme à Toronto où ils ont des projets en basilaire. Aussi, un beau projet qui est... c'est sur un grand terrain, là. Nous, on essaie de rendre ça plus dense, mais c'est quand même intéressant, le fait qu'ils aient relié tous les équipements collectifs à Toronto sur un site avec l'école, avec un parc, puis beaucoup de verdure et des cours sur le toit.

1700 Donc, on parle de ce genre de projet là, mais présentement, les moutures réglementaires au Québec ne sont pas favorables, mais on travaille avec la Ville et le ministère pour trouver des solutions pour Montréal.

LA COMMISSAIRE NGOM :

1705 Merci. Et par rapport à la cohabitation, justement, avec les différentes structures, ça se passe bien, de ce que vous avez pu prévoir?

M. MARC-ANDRÉ LEGAULT :

1710 Vous voulez dire comme les discussions qui ont lieu présentement?

LA COMMISSAIRE NGOM :

1715 Um-hum. Um-hum.

M. MARC-ANDRÉ LEGAULT :

1720 Bien, ce qui est bien, c'est que les discussions se tiennent avec tous les partenaires
présentement, donc on est capable d'avoir à la table la Ville, la Ville centre. On est capable d'avoir
le ministère. On est capable d'avoir la Société québécoise des infrastructures et les différents
centres de services scolaires de Montréal à la table.

1725 Donc, on est en discussion, puis les points qu'on a amenés dans le mémoire sont des points
qu'on a soulevés ensemble, puis ça fait partie de nos démarches de parler de ça ici aussi.

LA COMMISSAIRE NGOM :

1730 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie beaucoup.

1735 **M. MAXIME GAGNON :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1740 Merci. Et on poursuit dans quelques instants avec BLTA, monsieur Olivier Legault.

1745
